

DOMEKT REGO RECU P

Appareils de ventilation compacts

Manuel d’installation et de maintenance

FR



Table des matières



Ce symbole signifie que le produit ne doit pas être éliminé dans les ordures ménagères conformément aux directives WEEE (2002/96/EC) et aux législations nationales. Ce produit doit être déposé dans un point de collecte prévu à cet effet ou bien remis à une entreprise de recyclage d'appareils électriques et électroniques agréée (EEE). Le traitement inconsidéré de ce type de déchets pourrait avoir de possibles répercussions négatives sur l'environnement et la santé des hommes et de la faune en raison des matériaux potentiellement dangereux utilisés dans les appareils électriques et électroniques. Simultanément le recyclage efficace de cet appareil peut apporter une contribution positive dans l'utilisation de nos ressources. Le service de recyclage et d'élimination des ordures de votre commune peut vous donner davantage d'informations sur les points de collecte officiels.



Recommandations de sécurité



- L'installation ne doit être réalisée que par du personnel qualifié et formé à cet effet, afin d'éviter les accidents et/ou dommages sur l'appareil.
- Il est à cette occasion recommandé de porter un équipement de protection personnel adéquat.
- Les composants électriques doivent être raccordés et mis à la terre conformément aux prescriptions CE.

L'appareil de ventilation doit être raccordé à une prise (avec mise à la terre) correspondant à toutes les exigences de sécurité électriques.
Avant tous travaux à l'intérieur de l'appareil, il faut s'assurer qu'il est arrêté et que le câble d'alimentation est débranché.



- La mise à la terre de l'appareil doit être réalisée conformément à la norme EN1557, BS 7671.
- L'appareil doit être installé selon les instructions d'installation et de maintenance.
- La position de tous les filtres d'air doit être contrôlée avant de mettre l'appareil en service.
- Les opérations de service et d'entretien ne doivent être réalisées conformément au manuel d'installation et de maintenance que par du personnel spécialisé compétent.
- Dans le cas où les câbles électriques viendraient à être endommagés, ils devraient être échangés par le fabricant, son représentant national correspondant ou du personnel spécialisé formé à cet effet.



Transport

Les appareils de ventilation sont préparés pour le transport et l’entreposage (figure 1). L’emballage de l’appareil assure une protection contre les dommages et la pénétration de poussière et d’humidité.

L’appareil est fixé et saglé sur palette avec protection des angles contre les chocs éventuels par une mousse de polystyrène. L’ensemble du matériel est ensuite filmé sur la palette avec un polypropylène pour le transport et l’entreposage.

Appareil de ventilation prêt à être entreposé ou transporté

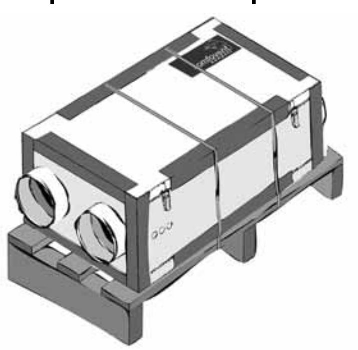


Figure 1

Lorsque l’appareil est chargé ou déchargé avec une grue, il doit être fixé aux points prévus.

Les chariots élévateurs ou transpalettes permettent de transporter l’appareil de ventilation comme indiqué figures 2a, b et c.

Transport de l’appareil de ventilation avec un chariot élévateur, un transpalette ou une grue

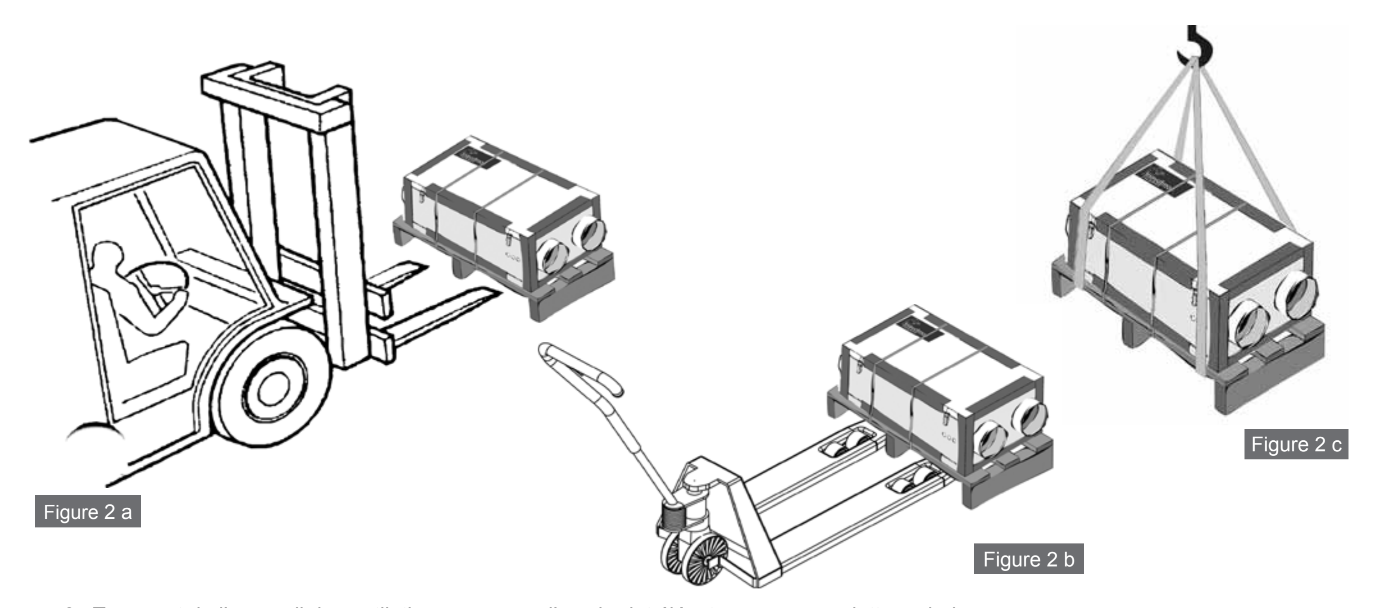


Figure 2 a

Figure 2 b

Figure 2 c

2a Transport de l’appareil de ventilation au moyen d’un chariot élévateur sur une palette en bois;
2b Transport de l’appareil de ventilation au moyen d’un transpalette sur une palette en bois;
2c Transport de l’appareil de ventilation au moyen d’une grue sur une palette en bois.

L’appareil devrait être inspecté lors de la réception pour s’assurer qu’aucun dommages visible n’est intervenu pendant le transport et que la livraison est complète. Dans le cas où l’on constaterait des dommages ou une livraison incomplète, le transporteur devrait en être immédiatement informé. Votre distributeur doit être informé dans un délai de trois jours après la réception des marchandises de tout dommage ou de livraison incomplète. Votre distributeur n’assume aucune responsabilité pour les dommages résultant du déchargement ou apparaissant sur le chantier.

Si l’appareil ne doit pas être immédiatement installé, il devrait être entreposé dans un endroit sec et propre. En cas d’entreposage à l’extérieur, l’appareil doit être suffisamment protégé contre les intempéries.



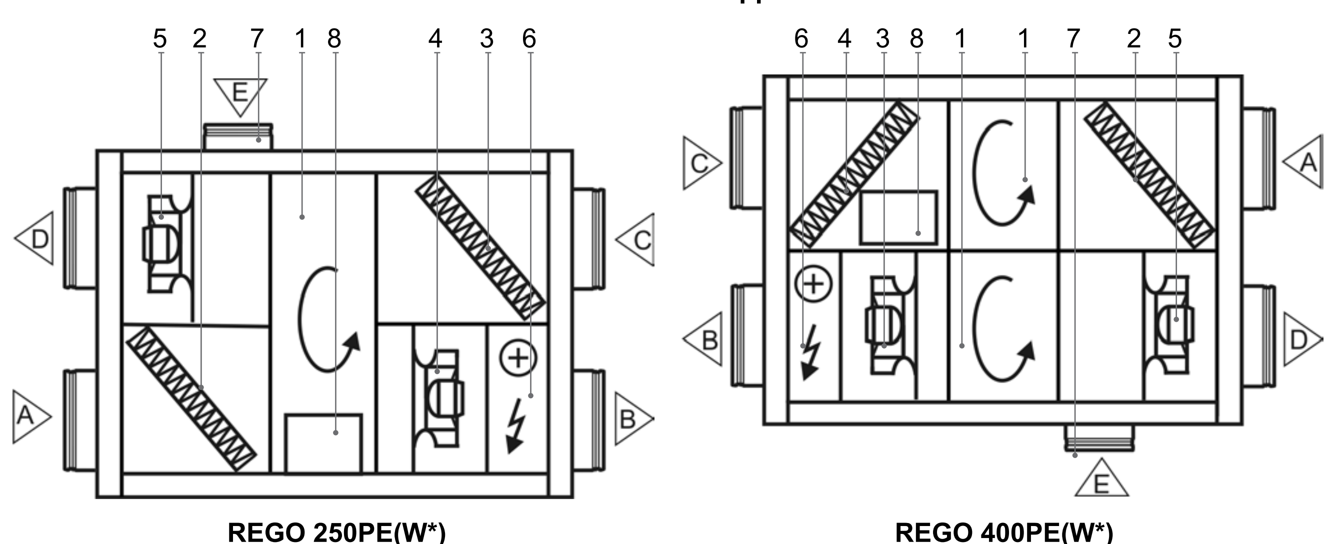
Description de l’appareil

L’appareil de ventilation est destiné à l’aération et à l’extraction d’air de locaux de petites et moyennes dimensions (par ex. maisons familiales, bureaux, etc.) et veille à assurer un climat ambiant agréable. L’appareil peut être installé dans un local technique, un réduit ou tout autre local adéquat à l’intérieur de l’habitation. De la laine minérale est utilisée pour l’isolation thermique et phonique. Les panneaux ont une épaisseur de 25 mm.

L’enveloppe de l’appareil de ventilation est en tôle d’acier galvanisée thermolaquée.

Les modèles REGO sont équipés d’un échangeur de chaleur rotatif, les modèles RECU d’un échangeur de chaleur à plaques, de filtres d’air et d’un chauffage d’appoint PWW (à eau chaude), de ventilateurs et d’une commande pour garantir un fonctionnement sûr et efficace de l’installation.

Appareils sous plafond KOMFOVENT DOMEKT REGO
Construction de l’appareil



REGO 250PE(W*) **REGO 400PE(W*)**

1. Echangeur de chaleur rotatif
2. Filtre d’air pulsé
3. Filtre d’air repris
4. Ventilateur d’air pulsé
5. Ventilateur d’air repris
6. Batterie de chauffage d’appoint électrique
7. Raccordement d’une gaine d’air supplémentaire pour l’extraction des buées
8. Commande électrique

A Air extérieur
B Air pulsé
C Air repris
D Air évacué
E Raccord de la hotte de cuisine (bypass – air repris sans récupération de chaleur)

RECU 500PE(W*)

1 4 5 7 8 2 3 6 E C A B D

1. Evacuation des condensats (un siphon doit être raccordé)
2. Echangeur de chaleur à plaques
3. Filtre d’air pulsé
4. Ventilateur d’air pulsé
5. Filtre d’air repris
6. Ventilateur d’air repris
7. Batterie de chauffage d’appoint électrique
8. Clapet de bypass

W* - tube-batterie de chauffage d’appoint à eau chaude (PWW) DH.

Remarque: Des silencieux devraient être prévus pour réduire le niveau de bruit.

Figure 3



Installation

Dégagement nécessaire pour les révisions

Il est recommandé de disposer l’appareil de ventilation dans un local séparé et de le fixer à une surface rigide et stable avec des amortisseurs antivibratoires correspondants (figure 4a). L’appareil doit être placé de manière à garantir un dégagement minimal pour les révisions et l’entretien. Ce dégagement minimum s’élève à 700 mm sur le côté révision.

L’appareil de ventilation peut être monté sur un mur ou à un plafond (voir figures 4b, c). Les fixations doivent être réalisées avec des amortisseurs. Dans le cas d’un montage sous un plafond, le dégagement nécessaire doit également être garanti pour la desserte de l’appareil. Pour des raisons techniques, les modèles RECU ne peuvent être fixés à un plafond (évacuation des condensats).

Dégagement de révision

Figure 4 a

Figure 4 b

Figure 4 c

1. Appareil de ventilation
2. Raccords des gaines d’air
3. Silencieux
4. Amortisseurs antivibratoires (non prévus dans les fournitures)
5. Fixations / points d’accrochage (figures 4b, c).

Les fixations sont réalisées dans une cornière d’acier galvanisé d’une épaisseur de 2,5 mm correspondant à la norme EN 10142.



Raccords des gaines d’air:

L’appareil dispose pour son fonctionnement de raccords de gaines d’air. Nous vous recommandons d’utiliser des gaines d’air en tubes agrafés en spirale (Zn 275 gr/m^2), simples à nettoyer et d’utilisation durable. Il est important que le réseau de gaines soit conçu pour de faibles pertes de charge et de basses vitesses de l’air, de manière à générer moins de bruit et à permettre une faible consommation d’énergie. Des silencieux conçus de façon idéale peuvent réduire efficacement les valeurs phoniques des ventilateurs.

Les gaines d’air extérieur et d’air évacué doivent être protégées contre la condensation par des isolations d’une épaisseur d’au minimum 50-100 mm.

Remarque : *La sonde de température B1 doit être installée dans la gaine d’air pulsé après le chauffage d’appoint électrique (voir diagramme de fonctionnement du manuel d’installation et de maintenance de la commande). Il est nécessaire de laisser suffisamment de place pour le montage et l’entretien des sondes dans la gaine d’air. L’écartement minimum entre l’appareil de ventilation et la sonde B1 doit être égal à 2x le diamètre de la gaine !*


L’appareil de ventilation doit être débranché du réseau et le coupe-circuit ouvert pour réaliser tous les travaux d’entretien sur les gaines d’air, l’enveloppe de l’appareil ou autre.

Contrôle final

Un contrôle final approfondi doit être effectué avant la mise en service après l’installation de l’appareil de ventilation. Ce contrôle sert à protéger les composants à l’intérieur de l’appareil contre un encrassement et un endommagement dû à des outils oubliés par le personnel ayant effectué l’installation. Remontez tous les panneaux de l’appareil, fermez tous les panneaux possibles. Assurez-vous que les joints ne sont pas endommagés et que l’appareil présente l’étanchéité correspondante.

Entretien

Il est nécessaire d’effectuer les travaux d’entretien et de routine 3 – 4 fois par an sur les appareils de ventilation KOMFOVENT DOMEKT REGO P.

Les travaux d’entretien suivants doivent être réalisés en plus des contrôles périodiques:

1. **Contrôle de l’échangeur de chaleur rotatif.** L’inspection de l’échangeur de chaleur doit être effectuée une fois par an. Les points suivants doivent être vérifiés, ainsi que la libre rotation de la roue de l’échangeur, le bon état de la courroie d’entraînement, des tambours du rotor et des joints. La tension de la courroie d’entraînement doit être contrôlée, les courroies insuffisamment tendues patinent et l’efficacité de l’échangeur de chaleur en rotation est de ce fait réduite. Les tambours du rotor doivent tourner à un régime minimum de 8 tours par minute pour obtenir une efficacité maximale. L’efficacité diminue dans le cas d’un échangeur de chaleur encrassé. Nettoyez l’échangeur de chaleur à l’air comprimé ou à l’eau tiède. Veillez à ce que de l’eau ne parvienne pas au moteur électrique.
2. **Contrôle de l’échangeur de chaleur à plaques.** L’inspection et le nettoyage de l’échangeur de chaleur à plaques sont réalisés une fois par an (l’échangeur de chaleur doit être démonté puis passé à l’air comprimé ou nettoyé à l’eau tiède).

Remarque : *Les échangeurs de chaleur à plaques doivent être remplacés par des cassettes estivales lorsqu’une récupération de chaleur n’est pas souhaitée l’été.*

3. **Contrôle des ventilateurs (1 fois par an).** Des ventilateurs encrassés réduisent l’efficacité.


Avant de réaliser tout contrôle, vérifiez que l’appareil est arrêté et son alimentation coupée.



Les ventilateurs peuvent être nettoyés soigneusement avec un chiffon ou une brosse douce. Ne pas utiliser d’eau. Ne pas modifier l’équilibrage. Vérifiez le sens de rotation des ventilateurs. Une capacité de seulement 30% est atteinte dans le cas d’un mauvais sens de rotation. Vérifiez que la roue tourne librement et n’est pas endommagée. Le ventilateur dégage moins de bruit lorsque la roue ne touche pas les buses d’aspiration. Reliez les buses d’aspiration à la tubulure (si nécessaire) et reposez les vis de fixation.

4. **Contrôle de la batterie de chauffage.** Nous recommandons d’effectuer une inspection et un nettoyage périodiques. On doit vérifier si les plaques de la batterie de chauffage se sont déformées et si elle est étanche. La batterie de chauffage doit être nettoyée avec un aspirateur sur le côté entrée d’air ou avec de l’air comprimé sur le côté sortie d’air. De l’eau et un nettoyant ne provoquant pas de corrosion de l’aluminium peuvent être utilisés pour nettoyer la batterie de chauffage si elle est fortement encrassée. On doit vérifier qu’elle est bien purgée et que le capteur de température de retour est bien fixé. Contrôlez que la batterie de chauffage est correctement fixée, que les câbles ne sont pas endommagés et que les corps de chauffe ne sont pas déformés. Contrôlez que la chaleur n’est pas inégale ou que le flux d’air n’est pas turbulent. Vérifiez que la batterie de chauffage ne comporte pas de corps étrangers et n’est pas obstruée. Ceci pourrait conduire à une odeur désagréable ou, dans le cas le plus grave, à ce que la poussière soit enflammée. Le flux d’air à travers la batterie de chauffage ne devrait pas dépasser une vitesse de 1,5 m/s. Les corps de chauffe peuvent être nettoyés avec un aspirateur ou un chiffon humide.
5. **Contrôle des filtres d’air.** Changer les filtres d’air lorsque l’avertissement correspondant apparaît . Nous recommandons de changer les filtres au minimum deux fois par an, respectivement avant et après la période de chauffage ou plus fréquemment*. Les filtres doivent être contrôlés à la vitesse maximale si l’appareil de ventilation est utilisé à basse vitesse. Les filtres d’air ne doivent être utilisés qu’une seule fois. Nous vous recommandons de ne pas les nettoyer. Arrêtez l’appareil avant de changer les filtres.

**** Des filtres à air obstrués entraînent une consommation de courant plus élevée de l’installation de ventilation.***

Informations techniques

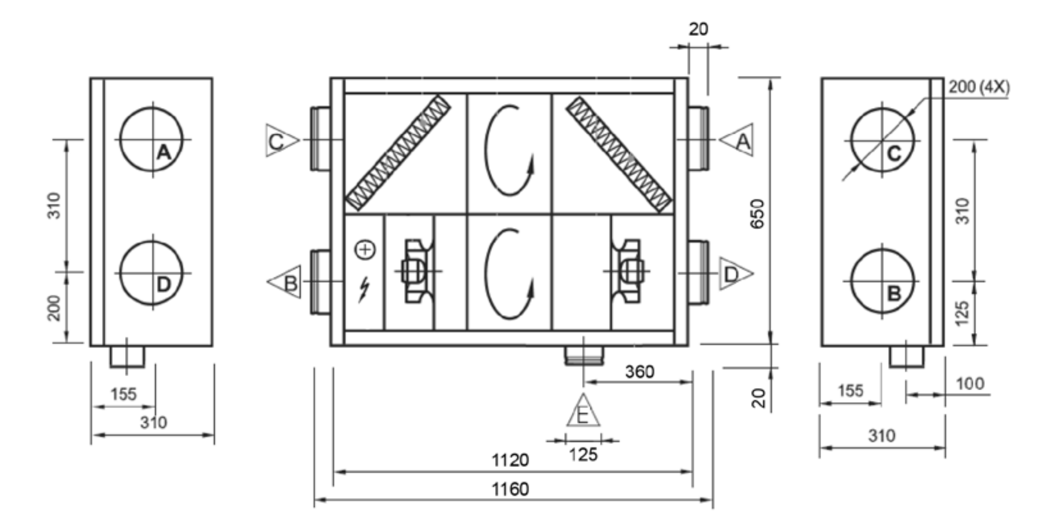
Modèle	Poids, kg		Tension réseau, V	Intensité A		Puissance chauffage, kW	Puissance absorbée ventilateurs, W		Raccords, mm	Classe de filtre (air pulsé / repris)	Type de filtre	Dimensions lxhxlp, mm
REGO	AC	EC		AC	EC		AC	EC				
250 PE	40	41	1~230	5,1	5,7	1,0	2x58	2x77	160	F5 / F7	Cassettes	278x258x46
250 PW*	40	41	1~230	1,76	1,36	1,0	2x58	2x77	160	F5 / F7	Cassettes	278x258x46
400 PE	57	62	1~230	5,9	6,9	1,0	2x135	2x165	200	F5 / F7	Cassettes	278x258x46
400 PW*	57	62	1~230	1,56	2,56	1,5	2x135	2x165	200	F5 / F7	Cassettes	278x258x46
RECU	AC	EC		AC	EC		AC	EC				
500 PECF	-	70	1~230	-	6,9	1,0	-	2x165	200	F5/F5	Cassettes	410x200x46
500 PW*CF	-	70	1~230	-	2,56	1,5	-	2x165	200	F5/F5	Cassettes	410x200x46

W* - unité préparée pour le pilotage d'une batterie eau chaude en gaine type DH (en gaine).

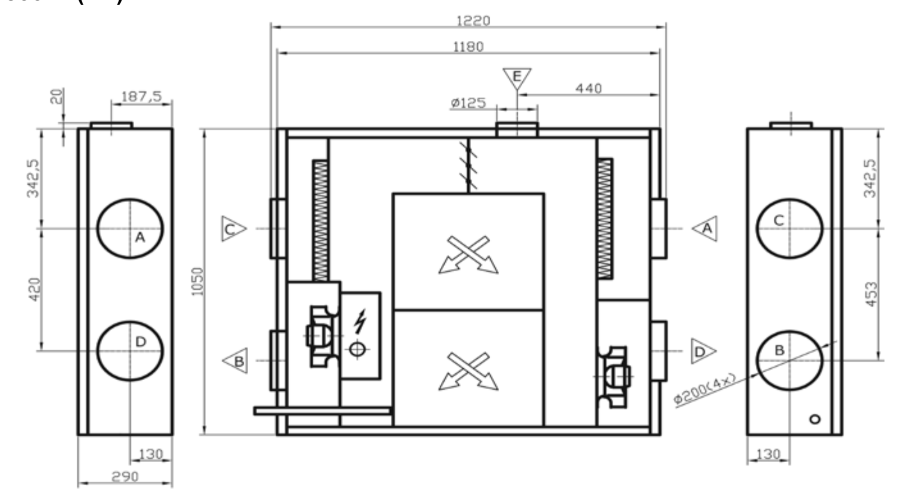


REGO 250PE(W*)

REGO 400PE(W*)



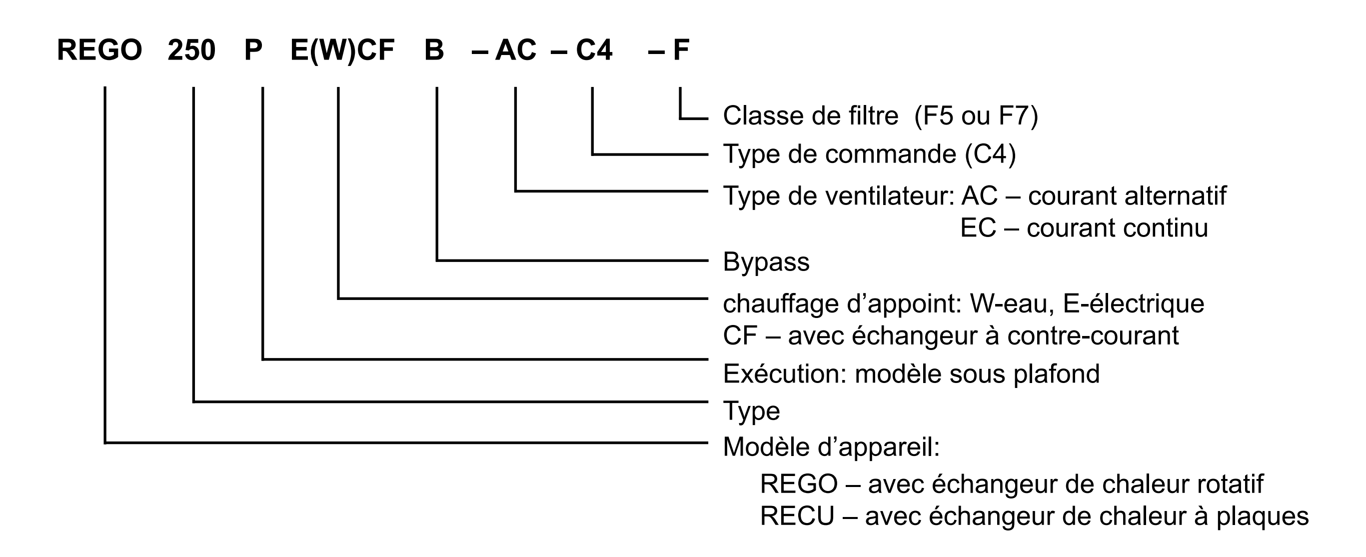
RECU 500PE(W*)CF



W* - unité préparée pour le pilotage d'une batterie eau chaude en gaine type DH (option).



Codes de commande





AERIA
75, rue du Moulin des Landes,
44980 Sainte-Luce-sur-Loire
Tél. +33 (0)2 51 13 38 13
Fax +33 (0)2 51 13 38 20
e-mail: contact@aeria-france.fr
